

DOSSIER
PÉDAGOGIQUE

LA RÉSERVE SANITAIRE

Un renfort en cas de situations
sanitaires exceptionnelles

MARS 2020

Contacts presse : presse@santepubliquefrance.fr

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36

Marie Delibéros : 01 41 79 69 61

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48

Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66

 [@santeprevention](https://twitter.com/santeprevention)

 [@santepubliquefrance](https://www.facebook.com/santepubliquefrance)

SOMMAIRE

1.	La préparation et la réponse aux urgences sanitaires au sein de Santé publique France	3
2.	La Réserve sanitaire, un maillon important dans la gestion de crises sanitaires exceptionnelles .	3
2.1.	Le rôle de la Réserve Sanitaire	3
2.2.	Les réservistes : plus de 3 800 professionnels de santé volontaires engagés.....	7
2.3.	Accroissement de l'activité de la Réserve Sanitaire.....	9
2.4.	Des réservistes formés et prêts à faire face à tous types d'intervention	12
2.5.	Devenir réserviste	13

1. La préparation et la réponse aux urgences sanitaires au sein de Santé publique France

Santé publique France a pour mission de protéger la santé des populations. Elle regroupe l'ensemble des compétences de la veille et surveillance, à la prévention en passant par l'intervention et l'alerte. C'est également dans la gestion des crises sanitaires que la complémentarité des métiers de l'agence s'exprime, car elle s'inscrit par nature et en pratique dans l'analyse des menaces et la préparation de la réponse. Son objectif est de renforcer les capacités de coordination essentielles à la gestion de crise.

C'est pourquoi, l'agence a créé la direction « Alerte et Crise » réunissant **la Réserve sanitaire, l'Etablissement pharmaceutique et l'Unité de coordination des alertes et des crises**, afin de réaliser le continuum entre la coordination et l'intervention en cas de situations sanitaires exceptionnelles mais également pour réaliser la préparation en cas de crise sanitaire. L'agence peut ainsi intervenir rapidement **en cas de situation sanitaire exceptionnelle mais également en amont en cas de crise potentielle**.

Pour remplir ses missions d'intervention, Santé publique France anime et coordonne la **Réserve sanitaire** composée de **3 800 professionnels de santé volontaires engagés¹**, tous métiers confondus (médecins, infirmiers, aides-soignants, sages-femmes, ambulanciers, directeurs d'hôpitaux, ingénieurs sanitaires, etc.) et l'**Etablissement Pharmaceutique**.

En cas de situation sanitaire exceptionnelle, Santé publique France est ainsi en capacité de mobiliser dans des délais très courts, au nom de l'État, les moyens matériels et humains pour renforcer les structures existantes.

2. La Réserve sanitaire, un maillon important dans la gestion de crises sanitaires exceptionnelles

2.1. Le rôle de la Réserve Sanitaire

La Réserve sanitaire, anciennement animée par l'Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires (EPRUS) a été créée en 2007, suite à l'épidémie de Chikungunya à la Réunion. L'objectif de cette création était de disposer de professionnels de santé volontaires pouvant être mobilisés par l'Etat très rapidement en cas de situation sanitaire exceptionnelle. La Réserve sanitaire a ainsi en charge l'engagement, la formation, l'équipement et la mobilisation de réservistes sanitaires.

Elle peut être mobilisée par le Ministère en charge de la Santé mais aussi, depuis la loi de modernisation du système de santé (janvier 2016), sur demande du Directeur général d'une Agence Régionale de Santé (ARS) et par le Ministère des affaires étrangères dans le cas où des ressortissants français seraient impactés.


¹ Janvier 2020

Les réservistes sanitaires sont amenés à intervenir lorsqu'une situation sanitaire exceptionnelle nécessite un appui en ressources humaines, dans un établissement de santé, médico-social, une agence régionale de santé, une ambassade ou auprès d'une organisation internationale.

La réserve sanitaire est mobilisée pour :

- ➔ des missions de renfort de l'offre de soins ou médico-sociale, notamment lors d'une situation sanitaire exceptionnelle telle que : épidémie, canicule, afflux de population... ;
- ➔ des missions de rapatriement ou d'évacuation lors de troubles politiques ou des catastrophes naturelles lorsque des ressortissants français sont impactés,
- ➔ des missions de renfort dans le cadre de cellules téléphoniques destinées aux victimes, à leurs proches, à la population en général;
- ➔ des missions de renfort et de prévention lors de grands rassemblements de populations;
- ➔ des missions d'expertise.

Les missions sont toujours courtes (1 à 15 jours) pour permettre aux réservistes de se libérer de leurs obligations professionnelles et personnelles. Si le territoire soumis à la situation sanitaire exceptionnelle a besoin d'appui pendant plusieurs semaines, Santé publique France organise plusieurs rotations afin que des équipes interviennent chacune à leur tour.



La Réserve sanitaire est animée par Santé publique France. Incarnée par un blason, l'identité visuelle de la Réserve sanitaire symbolise les capacités de mobilisation et d'intervention rapides.

Ce blason rappelle que la Réserve sanitaire est une force conduite par un collectif mettant au cœur de chacune de ses missions un objectif partagé d'accès aux soins, d'expertise et de coordination.

Pour mobiliser les réservistes sanitaires en cas de situation sanitaire exceptionnelle, l'unité Réserve sanitaire de Santé publique France est composée d'une équipe de 10 personnes, qui ont en charge de :

- constituer le vivier, répondre aux candidats potentiels, assurer l'assistance informatique nécessaire à l'engagement ;
- préparer au plan administratif l'ensemble des dossiers, de façon à ce que les réservistes soient projetables très rapidement ;
- organiser des formations pour permettre aux réservistes d'être rapidement opérationnels ;
- transformer la demande d'une autorité en un ou plusieurs scénarios de renfort et en une ou plusieurs « alertes » destinées aux réservistes (analyse de la demande et des conditions logistiques, conception des norias, création d'un sondage en ligne, ciblage, envoi) ;
- sélectionner les réservistes, trouver les compétences manquantes (sourcing)
- constituer une équipe équilibrée au plan des compétences et expériences ;

- assurer l'ensemble de la logistique d'acheminement / hébergement / télécommunications ;
- organiser les conditions de l'accueil sur place par l'ARS demandeuse et l'établissement d'accueil ;
- assurer le briefing (présentation de la mission, contexte, point administratif, sécurité, ...) et fournir des équipements aux équipes ;
- aider à distance les réservistes au cours de leur mission, au plan de la logistique, de la chaîne de commandement, recueillir auprès d'eux des informations permettant d'anticiper la suite des opérations ;
- débriefing des réservistes au retour ;
- rembourser les frais, indemniser les réservistes et/ou leurs employeurs.

La mobilisation des réservistes sanitaire s'effectue de la façon suivante :

Lorsqu'une mission est déclenchée, une « alerte » est adressée par Santé publique France, par mail, à l'ensemble des réservistes de la ou des professions recherchées. Cet appel à candidatures décrit précisément la mission, la ou les dates de départs programmées, les compétences professionnelles recherchées, les conditions d'aptitude éventuellement exigées. Les réservistes intéressés et capables de se rendre disponibles répondent à l'appel à candidatures.

Santé publique France assure ensuite dans des délais très courts la sélection des candidats et candidates et l'ensemble des opérations logistiques leur permettant d'effectuer leur mission : réservation des titres de transport (train, avion), des nuitées d'hôtel, voitures de location etc. Santé publique France règle ces dépenses directement auprès de ses prestataires.

Les réservistes avancent donc le moins de frais possible. Lorsque c'est le cas (frais de repas en particulier), ils sont remboursés dans les mêmes conditions que celles appliquées à un fonctionnaire en mission.



Nicole Pelletier

Directrice de la direction « Alerte et Crise » de Santé publique France

Comment fonctionne la Réserve sanitaire à Santé publique France ? (Organisation, services, etc.)

Au sein de la direction Alerte et Crise de Santé publique France, 10 personnes composent l'équipe de la Réserve sanitaire. Nous devons être capable de répondre à toutes missions le plus rapidement possible. Cette réactivité se prépare tout au long de l'année.

Notre première mission est de faire connaître la Réserve auprès des tous les professionnels de santé. Elle est primordiale. Plus les volontaires seront nombreux et les spécialités différentes, plus nous serons efficaces en cas de mobilisation. Nous participons ainsi à de nombreux congrès ou salons pour rencontrer les professionnels de santé.

Notre seconde mission est d'animer l'ensemble des réservistes inscrits et de les former. Nous proposons tout au long de l'année, des actions de formations et exercices terrain afin qu'ils soient prêts en cas d'intervention. Enfin, quand la Réserve est mobilisée, l'équipe gère la mobilisation de A à Z des réservistes et le suivi des missions. Nous contactons les réservistes correspondants aux besoins de la mission, les sélectionnons, les formons puis organisons leur départ et retour.

La Réserve est-elle systématiquement mobilisée en cas de crise sanitaire majeure ?

Nous avons été créés suite à l'épidémie de Chikungunya en 2007. Au départ pour intervenir rapidement en cas de situation sanitaire exceptionnelle sans déstabiliser l'offre de soin classique. Mais au fil des années, nous constatons une évolution de nos missions. Nos interventions sont plus longues et dans des circonstances moins sensationnelles. La mission de la Réserve sanitaire est souvent une mission de « renfort ». Elle peut être mobilisée pour renforcer l'offre de soin locale qui a été impactée ou s'insérer dans un dispositif spécifique d'aide à la population. Mais elle intervient également dans des missions de prévention organisées par les acteurs locaux en cas de risque épidémique potentiel. C'était le cas, par exemple, à Mayotte en 2018, où 110 réservistes sanitaires ont participé à [une campagne de vaccination exceptionnelle à Mayotte](#), qui a permis la vérification du statut vaccinal de 24 408 enfants de moins de 6 ans et la vaccination de 13 497 enfants.

Qu'est-ce qui la différencie d'une ONG et des autres réserves de l'Etat (service de santé des armées, protection civile) ?

Il y a effectivement différents acteurs qui interviennent en cas de situation sanitaire exceptionnelle. La Réserve sanitaire n'intervient pas en premier secours mais en appui des acteurs sanitaires locaux lorsque ceux-ci sont dépassés ou épuisés par une crise. Elle est la seule à pouvoir intégrer un établissement de santé et à disposer de tous les professionnels de santé pouvant intervenir dans une structure de soin (urgence, chirurgie, radiologie...). La Réserve sanitaire, contrairement aux ONG n'a pas un but humanitaire, mais un but humaniste qui est d'aider à maintenir l'offre de soins sur le territoire.

2.2. Les réservistes : plus de 3 800 professionnels de santé volontaires engagés²

Devenir réserviste sanitaire est un acte citoyen qui consiste à se porter volontaire pour intervenir en renfort en cas de situation sanitaire exceptionnelle, en France ou à l'étranger.

L'extrême variété des crises sanitaires nécessite un large éventail de compétences pour répondre à toutes les situations d'urgence. Les réservistes sanitaires ont des profils très différents.

La Réserve sanitaire est composée de :

- **62% de professionnels paramédicaux** (aides-soignants, infirmiers, infirmiers spécialisés, cadres de santé) **et psychologues** ;
- **28% de professionnels médicaux, pharmaceutiques et scientifiques** (sages-femmes, médecins généralistes, pédiatres, médecins de santé publique, psychiatres, infectiologues, chirurgiens, épidémiologistes...) ;
- **9% de professionnels administratifs** (assistants de régulation médicale, secrétaires médicaux, directeurs des soins, directeurs d'hôpitaux...) ;
- **1% de professionnels techniques et médicotechniques** (ambulanciers, techniciens et ingénieurs biomédicaux, techniciens et ingénieurs sanitaires...).

A noter : La médiatisation de la Réserve sanitaire, les appels des autorités sanitaires et des ordres professionnels à rejoindre la Réserve sanitaire ont entraîné **un élan d'engagement très important avec l'inscription de plus de 19 000 professionnels de santé entre le 26 janvier (date des premières mobilisations en lien avec le Covid-19) et le 17 mars.**

▪ **Un besoin de volontaires**

A date³, près de 40 000 professionnels de santé ou de la santé ont entamé leur inscription sur le site de la Réserve sanitaire. Cependant, seuls **3 800 sont réservistes sanitaires c'est-à-dire qu'ils ont complété leur dossier administratif et signé un contrat d'engagement pour une durée de 3 ans** avec la Réserve sanitaire.

Depuis 10 ans, la Réserve sanitaire est de plus en plus sollicitée. On constate également un allongement de la durée des missions et un accroissement du nombre de réservistes mobilisés. Dans ce contexte, la Réserve Sanitaire a besoin de moyens humains conséquents.

Pour être le plus efficace possible, **la Réserve doit rassembler un grand nombre de volontaires couvrant l'ensemble des métiers susceptibles d'être utile dans le cas de renfort d'offre de soins ou de situation de crise sanitaire.** En effet, plus le vivier est important plus la Réserve pourra faire face facilement à des missions longues, nombreuses et diverses. Il sera ainsi plus facile de trouver des réservistes compétents, disponibles, au dossier complet et à l'employeur consentant (pour les actifs uniquement).

Aujourd'hui, certaines professions voient leurs effectifs croître de manière régulière et importante au sein de la Réserve sanitaire (infirmiers par exemple). A l'inverse, les spécialités

² Avril 2020

³ Avril 2020

médicales voient leur nombre d'engagés diminuer. Pour autant, la Réserve a besoin de ces professions pour pouvoir répondre à des missions exceptionnelles.

▪ Les inactifs, une ressource sous-représentée

La Réserve sanitaire est composée de⁴ :

- 61 % de salariés du secteur public ou privé ;
- 7 % de professionnels libéraux ;
- 13 % de professionnels sans employeur ;
- 14 % de professionnels retraités ;
- 5 % d'étudiants.

Les volontaires dit « *inactifs* », qu'ils soient sans employeur ou retraités, sont aujourd'hui sous-représentés dans la Réserve sanitaire alors même qu'ils sont une ressource très intéressante au vu de leur plus grande disponibilité.

En effet, le réserviste sanitaire dit « actif », qui est sélectionné pour partir en mission, doit en informer son employeur qui autorisera ou non son départ en mission au regard de la gêne occasionnée par son absence. L'employeur peut donc s'opposer à l'absence du réserviste s'il estime que son organisation n'est pas en mesure de supporter cette absence.

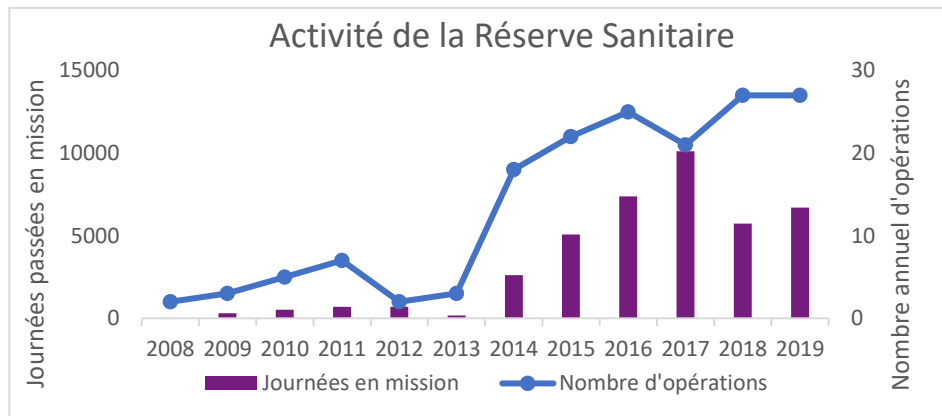
C'est pourquoi il est nécessaire pour la Réserve sanitaire de recruter davantage de réservistes dit « inactifs » notamment les jeunes retraités. Ainsi, en cas de situation sanitaire exceptionnelle qui empêcherait les actifs de se libérer, le nombre d'inactifs seraient suffisant pour répondre aux demandes de mobilisation.



⁴ Avril 2020

2.3. Accroissement de l'activité de la Réserve Sanitaire

Depuis sa création, le nombre d'opération de la Réserve sanitaire est en augmentation, en partie due à l'évolution du champ d'action de la Réserve sanitaire. Pour rappel, les mobilisations de la Réserve sanitaire font l'objet d'un arrêté du ministre chargé de la santé ou d'une saisine par une Agence régionale de santé (ARS).



Avec **plus de 25 opérations par an**, la Réserve sanitaire assure différents types de missions. Comme par exemple :

- ➔ Missions de soutien à la cellule téléphonique d'aide aux victimes ou de renfort spécifique en cas de catastrophe impactant des ressortissants français tels qu'attentats, accidents aériens... ;
- ➔ Missions d'appui lors de campagnes de vaccination exceptionnelles, à l'occasion d'épidémies (méningite, hépatite A, rougeole, coqueluche) et dans des zones d'accueil de personnes migrantes, de gens du voyage... ;
- ➔ Missions de renfort de l'offre de soins de territoires touchés par une situation sanitaire exceptionnelle : ouragan Irma, renfort médico-psy en Guyane, appui à la lutte antivectorielle à la Réunion, accompagnement des centres de Protection Maternelle et Infantile de Mayotte...

Les grandes mobilisations de la Réserve sanitaire :

En 2017, la mobilisation de la Réserve sanitaire a atteint le niveau exceptionnel de 10 116 jours de mission (contre 7 379 en 2016) notamment suite à la mobilisation de plus de 500 réservistes sanitaires suite à [l'ouragan Irma](#).

En 2018, Santé publique France et l'ARS Océan Indien (ARS OI) ont conduit [une campagne de vaccination exceptionnelle à Mayotte](#), en collaboration avec les communes, le Conseil départemental (Protection maternelle et infantile), le Centre hospitalier et la préfecture de Mayotte, afin d'optimiser la couverture vaccinale dans un contexte d'épidémie potentielle. 110 réservistes sanitaires ont été mobilisés sur cette opération.

En 2019, pour poursuivre le travail amorcé par la campagne de vaccination de 2018 à Mayotte, 240 réservistes sanitaires ont été déployés pour accompagner les centres de protection de maternelle infantile (PMI) dans la poursuite du rattrapage vaccinal des enfants de 0 à 6 ans, le suivi et la vaccination des enfants de 0 à 6 ans, le suivi et la vaccination des femmes enceintes et l'accompagnement des professionnels de santé des centres de PMI dans l'acquisition des connaissances pour la mise en œuvre d'un protocole de coopération entre professionnels de santé (permettre aux infirmier.e.s de consulter, décider et prescrire la vaccination).

Depuis fin janvier 2020, la Réserve sanitaire est fortement mobilisée dans le cadre de la situation sanitaire exceptionnelle du Coronavirus Covid-2019 :

- A l'aéroport Roissy Charles de Gaulle des réservistes sanitaires ont informé les passagers en provenance des zones à risque à leur descente d'avion, distribué des documents sur la conduite à tenir, distribué des masques pour adultes et enfants, contrôlent les températures et orienté, lorsque nécessaire, les cas suspects vers une prise en charge adaptée.
- Au sein des différents [centres d'hébergement](#) mis en place pour les ressortissants revenus de Chine, des réservistes sanitaires ont assuré l'accompagnement des ressortissants et leur suivi médical 24h/24.
- Suite à [l'arrêté du 4 mars 2020 relatif à la mobilisation de la Réserve sanitaire](#), plusieurs missions sont en cours pour apporter un appui aux agences régionales de santé qui en font la demande pour leurs missions de suivi et d'information de la population mais aussi pour renforcer les établissements de santé (SAU, le SMUR, le SAMU, l'UHCD, unité spécifique de soins COVID-19, EPHAD, etc.).

A date⁵, plus de 1 000 réservistes sanitaires ont été mobilisés sur ces missions soit 8000 jours/Homme. C'est une mobilisation sans précédent pour la Réserve sanitaire qui avait réalisé, pour exemple, sur toute l'année 2019, 6 709 jours/Homme de mission.



Appui à la lutte anti-vectorielle à la Réunion



Renfort du service de néonatalogie de Mayotte



Campagne de vaccination contre la rougeole à Nantes



Renfort et soutien des centres de PMI de Mayotte

⁵ Avril 2020



Catherine Lemorton

Responsable de la Réserve sanitaire de Santé publique France

Pharmacienne

Ancienne réserviste sanitaire

Entretien datant de février 2020

Pourquoi la réserve sanitaire est-elle mobilisée dans le cadre de l'épidémie de coronavirus ?

La Réserve sanitaire a pour mission de répondre à des situations sanitaires exceptionnelles. Avec le coronavirus, nous sommes typiquement dans le cadre d'une situation sanitaire exceptionnelle à laquelle l'offre de soin existante ne peut pas répondre. La Réserve sanitaire a été mobilisée à la demande du Ministère des Solidarités et de la Santé pour deux missions différentes : une mission d'information et une mission d'accueil des ressortissants dont les réservistes assurent le suivi médico-psychologique. La force de la Réserve Sanitaire est de disposer d'un vivier de professionnels de santé volontaires, engagés, capables d'analyser et de s'adapter aux situations.

Quels sont les profils des réservistes mobilisés ?

Pour la première mission, nous avons choisi de mettre en place 3 binômes médecin/infirmier qui se relaient sur les plages horaires d'arrivée des avions (4h30-9h30 et 15h30-19h30).

Pour l'accueil de nos ressortissants et leur suivi pendant les 14 jours de confinement les équipes sont composées de 3 médecins, 3 infirmiers, 3 psychologues, 3 hygiénistes, 1 épidémiologiste et 1 référent chef de mission. Soixante réservistes sanitaires se relaient H24 et 7jours /7 pour un des sites, 2 médecins, 2 infirmiers, 2 psychologues, 1 épidémiologiste et 1 référent chef de mission pour l'autre site.

Nous avons privilégié les réservistes disponibles sur une longue période pour disposer de professionnels formés et éviter les roulements trop fréquents. Les équipes sont constituées de réservistes aguerris et de réservistes n'étant jamais partis en mission.

Ce type d'épisode crée des vocations. Actuellement une personne, à temps plein, gère les demandes des professionnels de santé qui souhaitent rejoindre la Réserve sanitaire.

Quelles sont leurs missions ?

Tout d'abord les réservistes ont été envoyés à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle dans les terminaux recevant les avions en provenance de Chine. Ils étaient chargés d'informer les passagers à leur descente d'avion, de distribuer des documents sur la conduite à tenir et d'orienter les cas suspects vers une prise en charge adaptée des réservistes.

Pour la seconde mission, les réservistes assurent l'accueil des ressortissants Français rapatriés de Wuhan et leur suivi médical durant les 14 jours de confinement qui correspondent à la durée maximale d'incubation du virus. Concrètement, ils veillent à ce que toutes les personnes confinées suivent bien les recommandations : port du masque dans les parties communes, prise de la température deux fois par jour. Le suivi médical est permanent, il peut concerner aussi bien le coronavirus que les maladies chroniques ou les sujets de la vie courante. Cela implique également de gérer l'approvisionnement et le stock de médicaments pour les traitements en lien avec l'Agence régionale de santé.

2.4. Des réservistes formés et prêts à faire face à tous types d'intervention

Les conditions dans lesquelles les réservistes sanitaires mobilisent leurs compétences en mission sont parfois très différentes de leurs conditions habituelles d'exercice. Le départ en mission nécessite une préparation et une mise à niveau régulière des réservistes sanitaires. A ce titre, la mission de formation de la Réserve sanitaire est primordiale pour sensibiliser les réservistes.



Tout au long de l'année, des sessions de formations théoriques et pratiques sont organisées à leur attention. Les cours théoriques, les exercices pratiques de mise en situation, les retours d'expérience et les contenus pédagogiques en ligne permettent aux réservistes d'acquérir les réflexes indispensables en cas d'intervention, et leur apportent un socle commun de compétences.

Les formations proposées aux réservistes par Santé publique France s'intéressent à développer les compétences nécessaires pour qu'ils soient prêts à intervenir :

- Réagir à l'imprévu en adoptant les bons gestes,
- Prodiger des soins dans un contexte dégradé,
- Connaître les équipements et leurs fonctionnalités selon les risques sanitaires rencontrés,
- Partager une culture commune de la gestion de crise,
- Savoir organiser la prise en charge des victimes,
- Détecter les traumatismes psychiques et les prévenir chez les populations touchées,
- Savoir organiser un camp de vie pour le quotidien des réservistes.

Le caractère spécifique de certaines missions nécessite des compétences techniques, qui ont vocation à être conçues et entretenues par La Réserve sanitaire. Il en est ainsi par exemple pour des missions de type :

- Renfort en évacuation sanitaire, évacuation de masse,
- Renfort en mission de type trauma médico-psychologique,
- Renfort en cellule interministérielle d'aide aux victimes,
- Renfort en préfiguration, coordination d'un dispositif de réponse à une crise,
- Renfort en gestion de terrain des équipes et des équipements.

2.5. Devenir réserviste

Comment devenir réserviste sanitaire ?

Pour s'inscrire, il suffit de créer son profil sur <http://www.reservesanitaire.fr/>, éditer et signer son contrat d'engagement dans la Réserve puis le renvoyer à Santé publique France.

L'engagement est libre, il n'est pas soumis à l'accord de l'employeur. Il est matérialisé par un contrat de 3 ans, renouvelable. Durant cette période, le réserviste peut s'inscrire aux formations et se porter volontaire lors du déclenchement d'une mission.

Le contrat d'engagement n'implique aucune obligation de départ en mission (ni aucun droit au départ).

Qui peut devenir réserviste sanitaire ?

Toutes les professions du secteur de la santé peuvent s'engager dans la Réserve sanitaire : pharmacien, médecin, sage-femme, infirmier, masseur-kinésithérapeute, ... mais aussi les ingénieurs hospitaliers, les directeurs d'hôpitaux... Ils peuvent être en activité, libéraux, sans employeur, à la retraite ou en formation (étudiant). Ils doivent avoir exercé leur activité au cours des 5 dernières années s'ils sont professionnels de santé et au cours des 3 dernières années s'ils sont professionnels du secteur de la santé.

Comment sont sélectionnés les réservistes pour partir en mission ?

Lorsque des renforts sont demandés par une autorité sanitaire (ministère, ARS), Santé publique France adresse aux réservistes des professions demandées une alerte de mobilisation. Santé publique France sélectionne ensuite les candidats selon leur profession, leur expérience et la nature de la mission puis les contacte par téléphone. Ils reçoivent par la suite un ordre de mission et toutes les informations nécessaires au départ. Les missions sont toujours courtes (1 à 15 jours).

Les réservistes sont-ils rémunérés durant leur mission ?

La Réserve Sanitaire est un dispositif juridique encadrant l'intervention des réservistes. En cas de mobilisation pour une mission ou une formation, le maintien de la rémunération ou une indemnisation selon le cas, est prévue ainsi qu'une prise en charge intégrale des frais de mission par Santé publique France.

L'employeur peut-il s'opposer au départ en mission d'un réserviste ?

S'engager au sein de la Réserve sanitaire est une démarche libre qui n'est pas soumise à l'accord de l'employeur. Néanmoins, le réserviste sanitaire, qui est sélectionné pour partir en mission, doit en informer son employeur qui autorisera ou non son départ. L'employeur peut s'opposer à l'absence du réserviste s'il estime que son organisation n'est pas en mesure de supporter cette absence.

Si le réserviste part en mission sur son temps de travail, l'employeur peut demander à être indemnisé.



Nicole Gatineau

Directrice des soins à la retraite et réserviste sanitaire depuis 2017

« Un réserviste doit pouvoir travailler dans des conditions inhabituelles et utiliser ses compétences dans d'autres cadres pluri-professionnels et de prendre en charge des publics différents. »

Comment avez-vous découvert la Réserve sanitaire ?

J'ai découvert la réserve sanitaire en 2014 par hasard en discutant avec un infirmier réserviste. Il m'a présenté la réserve et cela m'a donné envie de prendre part à cette expérience de vie valorisante et humainement très enrichissante. Durant ma carrière à l'hôpital, j'ai souvent eu envie de partir en mission humanitaire mais je n'ai jamais pu tenter cette expérience. La Réserve sanitaire m'a ouvert des perspectives. Ainsi, même en étant à la retraite, je continue d'exercer mon métier dans un cadre différent.

Qu'est-ce qui a motivé votre engagement dans la Réserve sanitaire ?

J'ai toujours été attiré par le service public, c'est pour cela que j'ai choisi le métier d'infirmière puis celui de directeur des soins. Aider les gens qui sont en difficulté me tient à cœur et mon engagement dans la Réserve sanitaire correspond au sens que je voulais donner à ma retraite en réalisant un acte citoyen.

Quelles sont d'après vous les qualités d'un réserviste ?

Un réserviste doit savoir garder son sang-froid, être à l'écoute et faire preuve d'humilité et de bon sens

Quelle a été la mission qui vous le plus marquée ?

Ma première mission a eu lieu en 2017, j'ai été sollicité pour faire partie de la cellule de crise après les attentats de Barcelone. Cette cellule avait pour mission principale d'écouter, de soutenir et d'orienter vers les psychologues. Nous avons reçu beaucoup d'appels de proches inquiets, de personnes à la recherche des personnes blessées dans les attentats. Ce qui m'a frappé lors de cette mission c'est que les réservistes sanitaires étaient au cœur du dispositif de soutien.

Pour devenir réserviste :

<http://www.reservesanitaire.fr/>

Pour plus d'informations :

<https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/nos-principes-fondateurs/reserve-sanitaire/faire-appel-a-la-reserve-sanitaire>

Pour suivre l'actualité de la Réserve sanitaire sur les réseaux sociaux :

- Blog : <https://reservesanitaire.wordpress.com/>
- Facebook : @ReserveSanitaireSantepubliqueFrance
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/reservesanitaire/>
- Youtube : <https://www.youtube.com/user/reservesanitaire>

